



*SCCV BOULOGNE Y NORD
LOTS Y bâtiments Yd et Yf*

92200 BOULOGNE BILLANCOURT

* * *

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

* * *

SERIE NOTAIRE - MAI 2021

 **CRÉDIT AGRICOLE**
IMMOBILIER

**NACARAT**

NOTICE DESCRIPTIVE NOTARIALE (Conforme à l'arrêté du 10.05.1968)

0. GENERALITES

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

- 1.1.1 FOUILLES
- 1.1.2 FONDATIONS

1.2 MURS ET OSSATURE

- 1.2.1 MURS DU SOUS-SOL
 - 1.2.1.1 MURS PERIPHERIQUES
 - 1.2.1.2 MURS INTERIEURS
- 1.2.2 MURS DE FAÇADE ET DES PIGNONS
- 1.2.3 MURS SEPARATIFS

1.3 PLANCHERS

- 1.3.1 PLANCHERS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DES ETAGES
- 1.3.2 PLANCHER SOUS TERRASSE
- 1.3.3 PLANCHER HAUT SUR SOUS-SOL OU SUR LOCAUX NON CHAUFFES AU REZ-DE-CHAUSSEE

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.5 ESCALIERS

- 1.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS
- 1.5.2 ESCALIERS COLLECTIFS DU SOUS-SOL ET DE SECOURS

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

- 1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE
- 1.6.2 CONDUIT DE VENTILATION DES APPARTEMENTS
- 1.6.3 CONDUIT D'AIR FRAIS (PARCS DE STATIONNEMENT)
- 1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS
 - 1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES
 - 1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES
 - 1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL
 - 1.7.4 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

1.8 TOITURES

- 1.8.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES
- 1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES
- 1.8.3 SOL DES BALCONS NON ETANCHES

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

- 2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES
- 2.1.2 SOLS ET PLINTHES CUISINES ET WC INDEPENDANTS
- 2.1.3 SOLS ET PLINTHES CUISINES DES SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU
- 2.1.4 BARRES DE SEUILS

2.2 REVETEMENTS MURAUX

- 2.2.1 CUISINE
- 2.2.2 SALLES DE BAINS - SALLES D'EAU

2.3 PLAFONDS

- 2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES
- 2.3.2 SOUS FACE DES BALCONS
- 2.4 MENUISERIES EXTERIEURES
 - 2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES
 - 2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE
- 2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS - PROTECTIONS SOLAIRES
 - 2.5.1 PIECES PRINCIPALES
 - 2.5.2 PIECES DE SERVICE
- 2.6 MENUISERIES INTERIEURES
 - 2.6.1 PORTES INTERIEURES DES LOGEMENTS
 - 2.6.2 PORTES PALIERES
 - 2.6.3 PORTES DE PLACARDS
 - 2.6.4 TRAPPES DE VISITE
 - 2.6.5 ESCALIER DUPLEX
- 2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS
 - 2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI
 - 2.7.2 GRILLE DE PROTECTION DES BAIES
 - 2.7.3 OUVRAGES DIVERS
- 2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES
 - 2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS
 - 2.8.1.1 SUR MENUISERIES
 - 2.8.1.2 SUR FERMETURES ET PROTECTIONS
 - 2.8.1.3 SUR SERRURERIE
 - 2.8.1.4 SUR AUTRES OUVRAGES
 - 2.8.2 PEINTURES INTERIEURES
 - 2.8.2.1 SUR MENUISERIES
 - 2.8.2.2 SUR MURS
 - 2.8.2.3 SUR PLAFONDS
 - 2.8.2.4 SUR CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES, ELEMENTS DE CHAUFFAGE ET DIVERS
 - 2.8.3 PAPIERS PEINTS
 - 2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC...)
- 2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS
 - 2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS
 - 2.9.1.1 MEUBLE EVIER
 - 2.9.1.2 EVACUATION DES DECHETS
 - 2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE
 - 2.9.2.1 DISTRIBUTION D'EAU FROIDE
 - 2.9.2.2 DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE COLLECTIVE
 - 2.9.2.3 PRODUCTION ET DISTRIBUTION INTERIEURE D'EAU CHAUDE COLLECTIVE
 - 2.9.2.4 EVACUATION
 - 2.9.2.5 DISTRIBUTION DU GAZ
 - 2.9.2.6 BRANCHEMENTS EN ATTENTE
 - 2.9.2.7 APPAREILS SANITAIRES
 - 2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
 - 2.9.3.1 TYPE D'INSTALLATION
 - 2.9.3.2 EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE
 - 2.9.3.3 SONNERIE DE PORTE PALIERE

- 2.9.4 CHAUFFAGE
 - 2.9.4.1 TYPE D'INSTALLATION
 - 2.9.4.2 TEMPERATURES GARANTIES DANS LES DIVERSES PIECES PAR TEMPERATURE MINIMA EXTERIEURE DE -5° C
 - 2.9.4.3 APPAREILS D'EMISSION DE CHALEUR
 - 2.9.4.4 CONDUITS DE FUMEE
 - 2.9.4.5 CONDUITS ET PRISES DE VENTILATION
 - 2.9.4.6 PRISES D'AIR FRAIS
- 2.9.5 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION
 - 2.9.5.1 RADIO - TV
 - 2.9.5.2 TELEPHONE

3. ANNEXES PRIVATIVES

- 3.1 CAVES
 - 3.1.1 MURS OU CLOISONS
 - 3.1.2 PLAFONDS
 - 3.1.3 SOLS
 - 3.1.4 PORTES D'ACCES
- 3.2 PARKINGS COUVERTS
 - 3.2.1 MURS OU CLOISONS
 - 3.2.2 PLAFONDS
 - 3.2.3 SOLS
 - 3.2.4 PORTES D'ACCES
 - 3.2.5 VENTILATION
 - 3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES DE L'IMMEUBLE

- 4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE
 - 4.1.1 SOL
 - 4.1.2 PAROIS
 - 4.1.3 PLAFOND
 - 4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION
 - 4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE
 - 4.1.6 BOITES AUX LETTRES
 - 4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE
 - 4.1.8 CHAUFFAGE
 - 4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE
- 4.2 PALIER D'ETAGE
 - 4.2.1 SOLS
 - 4.2.2 MURS
 - 4.2.3 PLAFOND
 - 4.2.4 PORTES
 - 4.2.5 ECLAIRAGE
- 4.3 CIRCULATION DES SOUS-SOLS
- 4.4 CAGES D'ESCALIERS
 - 4.4.1 SOLS
 - 4.4.2 MURS
 - 4.4.3 PLAFONDS
 - 4.4.4 VENTILATION
 - 4.4.5 ECLAIRAGE
 - 4.4.6 MAIN COURANTE

- 4.5 LOCAUX COMMUNS
 - 4.5.1 LOCAL VELOS - POUSSETTES
 - 4.5.1.1 SOLS
 - 4.5.1.2 MURS
 - 4.5.1.3 PLAFOND
- 4.6 LOCAUX SOCIAUX
- 4.7 LOCAUX TECHNIQUES
 - 4.7.1 LOCAUX POUBELLES (STOCKAGE DES DECHETS DES LOGEMENTS)
 - 4.7.2 LOCAL ENTRETIEN
 - 4.7.3 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.
 - 4.7.4 LOCAL MACHINERIE ASCENSEUR
- 4.8 CONCIERGERIE
- 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE
 - 5.1 ASCENSEURS
 - 5.2 TELECOMMUNICATIONS
 - 5.2.1 TELEPHONE
 - 5.2.2 TELEVISION ET FM
 - 5.3 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES
 - 5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX
 - 5.5 ALIMENTATION EN EAU
 - 5.5.1 COMPTEUR GENERAL
 - 5.5.2 SURPRESSEUR - TRAITEMENT DE L'EAU
 - 5.6 ALIMENTATION EN GAZ
 - 5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE
 - 5.7.1 ORIGINE DE L'INSTALLATION
 - 5.7.2 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX
 - 5.7.3 COLONNES MONTANTES
 - 5.7.4 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS
- 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS
 - 6.1 VOIRIE ET PARKINGS
 - 6.1.1 VOIRIE D'ACCES
 - 6.1.2 CHEMIN PIETON
 - 6.1.3 PARKINGS VISITEURS
 - 6.2 ESPACES VERTS
 - 6.2.1 AIRES DE REPOS
 - 6.2.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS
 - 6.2.3 ENGAZONNEMENT
 - 6.3 AIRE DE JEUX - EQUIPEMENTS SPORTIFS
 - 6.4 CLOTURES

NOTICE DESCRIPTIVE NOTARIALE (Conforme à l'arrêté du 10.05.1968)

Cette présente notice, SERIE NOTAIRE, annule et remplace celle annexée lors de la signature du contrat de réservation.

A noter que des modifications ont été apportées par le Maître d'Ouvrage, à savoir :

- Modification du paragraphe 1.4 Cloisons de distribution
- Modification du paragraphe 1.8.1 Etanchéité et accessoires
- Modification du paragraphe 1.8.2 Sol des balcons et jardins d'hiver
- Modification du paragraphe 2.1.1 Sols et plinthes des pièces sèches
- Modification du paragraphe 2.1.2 Sols et plinthes des cuisines, salle de bains et wc indépendants
- Modification du paragraphe 2.2.2 Salles de bains - salles d'eau
- Modification du paragraphe 2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales
- Modification du paragraphe 2.5.1 Pièces principales
- Modification du paragraphe 2.6.2 Portes palières
- Modification du paragraphe 2.6.3 Portes de placards
- Modification du paragraphe 2.7.3 Ouvrages divers
- Modification du paragraphe 2.9.1.1 Meubles éviers
- Modification du paragraphe 2.9.2.7 Appareils sanitaires
- Modification du paragraphe 2.9.3.2 Equipement de chaque pièce
- Modification du paragraphe 4.1.1 Sol
- Modification du paragraphe 4.1.6 Boîtes aux lettres
- Modification du paragraphe 4.4.1 Sols

GENERALITES

La présente notice porte sur les 50 logements en accession des bâtiments Yd (28 logements) et Yf (22 logements) et des places de stationnement associées au sein d'un ensemble immobilier situé au rue Nationale à Boulogne Billancourt (92).

Les caractéristiques techniques des immeubles sont définies par la présente Notice, ainsi que par les normes AFNOR, les Cahiers des Prescriptions Techniques constitués par les Document Techniques Unifiés établis par le Centre Spécifique et Technique du Bâtiment, les règles de Construction et de Sécurité.

La construction a été conçue dans l'objectif de l'obtention de la certification NF HABITAT HQE.

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation), le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Chaque fois que le nom d'un constructeur ou d'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est mentionné c'est pour indiquer un niveau qualitatif, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

Les surfaces et hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives ; Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou les sont à titre indicatif. De même, la représentation (taille, forme, implantation...) des appareils sanitaires et du calepinage des carrelages ne figure qu'à titre indicatif.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux naturels tels que les parquets peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de la résidence seront choisis par l'Architecte en conformité avec le permis de construire et ses modificatifs délivrés.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Réglementation Acoustique (NRA), la Réglementation thermique (RT 2012) et la Norme électrique C15-100 et à la nouvelle Réglementation Handicapés (Loi du 11 février 2005, décret n°2006-555 du 17 mai 2006, arrêtés du 17 mai et du 1er août 2006). Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Fouilles en trous ou rigoles pour les fondations et les canalisations et en pleine masse pour les sous-sols.

1.1.2 FONDATIONS

Fondations profondes, suivant rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

1.2.1.1 Murs périphériques

En béton armé.

1.2.1.2 Murs intérieurs

En béton armé ou maçonnerie.

1.2.2 MURS DE FAÇADE ET DES PIGNONS

Les murs des façades du bâtiment Yd seront en béton revêtu de tuiles en terre cuite, et ceux du bâtiment Yf en béton matricé. L'isolation des murs de façade se fera par l'intérieur par un complexe composé d'un isolant thermique et d'une plaque de plâtre.

Certaines façades de loggias contre logements, seront revêtues d'un complexe d'isolation extérieur fini d'enduit.

Les murs de façades pourront être traités partiellement de finitions ou de matériaux différents localisés suivant Permis de Construire et plans d'Architecte.

1.2.3 MURS SEPARATIFS

Entre les locaux privatifs et tous les locaux intérieurs communs (paliers d'étage, escaliers, gaines techniques, etc.), murs réalisés en béton banché de 18 cm d'épaisseur minimum ou en maçonnerie de 20cm.

Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation, par un complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

Entre deux locaux privatifs : murs réalisés en béton banché de 18 cm d'épaisseur minimum.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DES ETAGES

Dalle pleine en béton armé de 20 cm d'épaisseur minimum avec chape iso-phonique flottante.

Ces hauteurs seront baissées au droit des soffites de dévoiement de réseaux et seront localisées sur les plans.

Les hauteurs sous façades inclinées seront inférieures à 2,50m.

1.3.2 PLANCHER SOUS TERRASSE

Dalle pleine en béton armé recevant en surface une isolation thermique au droit des locaux chauffés et l'étanchéité prévue à l'article 1.8.2.

1.3.3 PLANCHER HAUT SUR SOUS-SOL OU SUR LOCAUX NON CHAUFFES AU REZ-DE-CHAUSSEE

Dalle en béton armé finition brute avec flocage en sous face des parties habitées.

1.3.4 PLANCHER DES DUPLEX

Idem 1.3.1

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloison de distribution intérieure des logements réalisés en plaques de plâtre à âme alvéolaire type placostyl d'épaisseur 72mm ou supérieure ponctuellement au droit des gaines techniques suivant réglementation.

Dans le bâtiment YD4, dans les logements 04-14-24-34-44 et 53, entre cuisine et séjour, les cloisons seront réalisées en partie haute par une verrière composée de cadre et travées métalliques avec un remplissage en verre fixe. Une porte de distribution vitrée à allège métallique sera intégrée à l'ensemble suivant plans architecte.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS

Escaliers en béton armé préfabriqués ou coulés en place.

1.5.2 ESCALIERS COLLECTIFS DU SOUS-SOL ET DE SECOURS

Escaliers en béton armé préfabriqués ou coulés en place.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Néant

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES APPARTEMENTS

Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée type VMC HYGRO B dans les pièces humides, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre ces conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites en plaques de plâtre avec isolant phonique.

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS (PARC DE STATIONNEMENT)

Ventilation basse par conduits maçonnés en périphérie du sous-sol.
Ventilation haute par extraction mécanique.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Evacuation des terrasses inaccessibles et toitures en étages par des chutes en PVC à l'intérieur des bâtiments et récupération des eaux pluviales des balcons et terrasses accessibles par descentes EP suivant projet Architecte

1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'au réseau horizontal sous la dalle du rez-de-chaussée. Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces, habillés par des soffites isolés phonétiquement.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS SOL

Réseaux en séparatif pour les eaux pluviales et les eaux usées, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs.

1.7.4 BRANCHEMENT AUX EGOUTS

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications du règlement de la Ville de Boulogne Billancourt.

1.8 TOITURES

1.8.1 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

a) Toiture terrasses

Étanchéité des toitures terrasses inaccessibles de type végétalisées plantées avec système de récupération des eaux de terrasses inaccessibles.

Les terrasses accessibles recevront une étanchéité par bitume élastomère protégé par des dalles grès cérame 60 × 60 cm posées sur plots.

Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation et aux résultats de l'étude thermique, à l'aplomb des locaux chauffés.

Protection des acrotères par couvertines zinc ou aluminium.

b) Terrasses sur sous-sol

Étanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère recevant un matériau drainant et un feutre jardin formant les couches filtrantes sous les espaces plantés et une protection par revêtement minéral.

1.8.2 SOL DES BALCONS ET JARDINS D'HIVER

Les balcons et loggias recevront une étanchéité par bitume élastomère protégé par des dalles grès cérame 60 × 60 cm posées sur plots.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES SECHES

Parquet contrecollé d'épaisseur 13 mm type monolame ou Xtralame de chez FP largeur de 175 mm.

Teinte au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Plinthes en sapin à bords arrondis de 7 cm de hauteur, avec finition peinture couleur blanche.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES CUISINES, SALLE DE BAINS ET WC INDEPENDANTS

Carrelage collé sur chape acoustique, format 43 x 43 cm série LINO de chez SALONI ou équivalent.

Plinthe assortie au pourtour de la pièce.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.

2.1.3 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par seuils ou cornières en inox ou aluminium à chaque changement de matériau.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

(autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1 CUISINE

- Faïence blanche format 20 x 20 cm série RODA des Ets SALONI ou équivalent.

- Hauteur: trois rangs au-dessus du linéaire défini par les appareils (évier et cuisson), y compris retours dans un minimum de 3

rangs.

2.2.2 SALLES DE BAINS - SALLES D'EAU

Faïence collée format 25 x 40 cm ou 20 x 60 cmsérie AKROM de chez SALONI ou équivalent.

Baignoire / douche

3 côté baignoire toute hauteur / Douche toute hauteur

Meubles vasques

Néant

2.2.3 W.C.

Néant

2.3 PLAFONDS

(sauf peintures, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

Sous-face des planchers béton avec ragréage par enduit de surfacage localement, suivant les dispositions techniques ; faux-plafonds ou soffites pour dissimuler les dévoiements des réseaux en plaques de plâtre surfacées.

2.3.2 SOUS-FACE DES BALCONS

Peinture des sous faces de balcons.

2.3.3 FAUX PLAFONDS

Les logements du niveau RDC seront équipés de faux plafonds en plaques de plâtre, finition à peindre suivant localisation architecte.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Menuiseries aluminium, elles sont composées de fenêtres et porte-fenêtre ouvrant à la française suivant indications des plans. Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant clair à faible émissivité et à lame d'argon.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre translucide pour les salles de bains, salles d'eau et WC.

2.4.3 LOGGIAS

Suivant plans, certaines loggias seront fermées par des châssis en profilés acier à remplissage simple vitrage. Au rez-de-chaussée de ces châssis seront équipés d'un système de verrouillage.

2.4.4 Châssis de toit

Sur les façades inclinées du bâtiment YD, les châssis de toit seront en aluminium, en bois ou mixte : bois et aluminium. Localisation suivant plans.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS - PROTECTIONS SOLAIRES

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les occultations sont constituées suivant plan soit de :

- volets coulissants en aluminium, manœuvre manuelle
- volets roulants avec coffres intérieurs en PVC et système de verrouillage en position fermée du tablier, manœuvre électrique (sur les baies des logements à Rez-de-chaussée uniquement)
- stores intérieurs double toile occultant tamisant directement intégrés au châssis à manœuvre manuelle
- stores extérieurs avec toile d'occultation sur coffre aluminium. Manœuvre manuelle

Localisation : suivant plans.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Dito 2.5.1

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 PORTES INTERIEURES DES LOGEMENTS

Portes alvéolaires isoplanes peintes en blanc. Epaisseur 40mm.

Béquille et plaque solidarisée en aluminium brossé ou inox de chez SOFOC ou BRICARD ou équivalent. Serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres, bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2 PORTES PALIERES

Les portes palières sont à âme pleine, avec une tôle de renfort dans l'épaisseur de la porte, posées sur huisserie métallique avec serrure 3 points classée A2P**. Cylindre de marque VACHETTE ou BRICARD ou équivalent, poignée de de marque SOFOC ou

BRICARD ou équivalent (face extérieure poignée de tirage sur plaque / face intérieure béquille), microviseur, ergots anti-débondage, butée de porte et seuil bois à la Suisse. Finition en peinture.

Habillages huisseries banchée côté couloir en champlat, peint suivant projet de décoration de l'Architecte.

2.6.3 PORTES DE PLACARDS

Les placards de largeur supérieure à 0.80 m sont fermés par des portes coulissantes de chez KAZED ou équivalent type Initial d'épaisseur 12 mm minimum, sans bâti, avec rail haut et bas. Les placards de largeur inférieure ou égale à 0.80 m sont à un vantail ouvrant à la française.

Finition des vantaux : mélaminé frêne blanc.

Leur aménagement est le suivant :

- Si largeur inférieure à 0,80 m : tablette chapelière et tringle acier.
- Equipements pour placard longueur sup à 0,80 m : tablette haute, séparation verticale, 1 barre penderie sur 1/3, 3 étagères sur 2/3.

2.6.4 TRAPPES DE VISITE

Trappes de visite dans les gaines techniques visitables à l'intérieure des logements, comprenant un bâti bois ou métallique et un panneau en medium démontable peint.

2.6.5 ESCALIERS PRIVATIFS DES LOGEMENTS

Escalier du duplex en béton ou en bois hêtre, marches et contremarche. Mains courantes en bois ou acier.

Escalier privatif extérieur donnant sur la terrasse en métal, sans contremarche. Mains courantes en métal.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Gardes corps en remplissage verre stadip dans le bâtiment Yf.

Garde-corps en serrurerie dans le bâtiment Yd.

2.7.2 GRILLE DE PROTECTION DES BAIES

Néant

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

Séparatifs des balcons avec panneau vitré sur ossature métallique.

2.7.4 ESCALIERS EXTERIEURS DUPLEX

Sans objet.

2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Néant

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Néant

2.8.1.3 Sur serrurerie

Peinture pour les accessoires de serrurerie courante.

2.8.1.4 Sur autres ouvrages

Peinture en sous-face et en rive des dalles de balcons.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sur les trappes de visite des gaines techniques et les plinthes en bois, peinture à base de résine acrylique.

2.8.2.2 Sur murs

Dans les cuisines, salles de bain, salles d'eau et WC :

- Peinture velours finition niveau II au sens du DTU, en complément des carreaux de faïence décrits ci-avant, coloris blanc.

Dans les entrées, séjours, chambres, dressings et dégagements :

- Peinture velours finition niveau II au sens du DTU, coloris blanc.

2.8.2.3 Sur plafonds

Dans les cuisines, salles de bain, salles d'eau et WC :

- Peinture velours finition niveau II au sens du DTU, coloris blanc.

Dans les entrées, séjours, chambres, dressings et dégagements :

- Peinture velours finition niveau II au sens du DTU, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : couches de peinture satinée blanche.

2.8.3 PAPIERS PEINTS

Néant

2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)

Néant

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS**2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS****2.9.1.1 Meubles éviers**

Sans objet.

L'équipement de la cuisine avec un bloc évier sera réalisé uniquement si l'acquéreur en fait la demande formelle. Dans ce cas, l'évier sera en inox (1 ou 2 bacs (selon la typologie du logement) et égouttoir), posé sur un meuble mélaminé blanc 2 portes, la robinetterie sera de type mitigeur monotrou NF, avec bec orientable, modèle GROHE de chez EUROSMART, ou équivalent, à cartouche avec limiteur de débit.

2.9.1.2 Evacuation des déchets

Containers dans local OM situé au RDC du bâtiment Yf.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE**2.9.2.1 Distribution d'eau froide**

Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans les gaines techniques dans les paliers, avec manchette et fourreau avec câble pour téléreport en attente de la pose des compteurs individuels (à la charge du propriétaire).

La distribution intérieure de chaque logement est prévue par des canalisations en tube PER (polyéthylène réticulé).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée depuis les sous-stations alimentées depuis le réseau de chaleur urbain. Colonnes montantes en tubes PVC pression. Manchette pour pose ultérieure de compteurs (à la charge du propriétaire).

2.9.2.3 Production et distribution intérieure d'eau chaude collective

La distribution intérieure de chaque logement est prévue avec canalisations en tube PER (polyéthylène réticulé).

2.9.2.4 Evacuation

Réalisée par tuyaux PVC apparents peints en blanc, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

1 attente dans les studios et 2 attentes à partir du T2, comprenant chacune un siphon PVC et un robinet, installées dans les cuisines et/ou dans les salles de bains suivant plans.

2.9.2.7 Appareils sanitaires (implantation selon plan architecte)

- Meuble vasque
 - Meuble simple vasque de 80cm ou double vasque de 120 cm (suivant plan) composé d'un meuble avec portes sous plan vasque en résine. Modèle SINGAPOUR, marque BATIGREEN ou équivalent.
 - 3 coloris au choix de l'acquéreur.
 - Robinetterie mitigeur série BAUEDGE de GROHE ou équivalent
 - Miroir d'environ 90 cm de hauteur surmonté d'un bandeau lumineux
- WC suspendu suivant plan
 - Marque ROCA ou équivalent
 - Gamme POLO
 - Coloris blanc
 - Réservoir de marque GEBERIT
 - Abattant double blanc OLFA ou équivalent
- Baignoire en acier émaillé, 1.70 m x 0.70 m
 - Marque ROCA ou équivalent
 - Type CONTESA
 - Coloris blanc
 - Robinetterie mitigeur montée sur colonnette série BAUEDGE de GROHE ou équivalent
 - Vidage automatique
 - Ensemble de douche 1 jet pluie avec flexible 1.75 m sur support mural
 - Habillage tablier de baignoire en carreaux de plâtre carrelés.

- Bac à douche 80 cm x 80 cm ou 80 cm x 100 cm suivant plans
 - Marque KINEDO ou équivalent
 - Type KINESTART
 - Robinetterie mitigeur série BAUEDGE de GROHE ou équivalent
 - Ensemble de douche TEMPESTA de chez GROHE, 2 jets pluie avec flexible de 1.75 m sur barre murale
 - Paroi de douche vitrée avec porte pivotante

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons, conforme à la norme C15-100.

Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.). Le petit appareillage est prévu dans la série ESPACE LUMIERE de chez ARNOULD ou Odace de chez SHNEIDER ou équivalent. Le tableau électrique GTL toute hauteur sera masquée par une porte de placard ouvrant à la française (dito 2.6.3).

2.9.3.2 Equipement de chaque pièce

- Séjour
 - . 1 centre lumineux en plafond, en applique, ou via une prise, commandés par simple allumage ou par un va et vient
 - . 1 prise en hauteur à proximité de la commande pour le respect de la norme d'accessibilité PMR*
 - . 5 prises 16 A minimum pour les séjours d'une surface inférieure à 28m² et 7 prises pour les séjours dont la surface est supérieure à 28m²
 - . 2RJ 45**
- cuisine de plus de 4m²
 - . 1 centre lumineux en plafond commandé par interrupteur double
 - . 1 applique murale au-dessus de l'évier commandée par interrupteur double
 - . 1 prise en hauteur à proximité de la commande pour le respect de la norme d'accessibilité PMR*
 - . 4 prises 16 A sur le plan de travail
 - . 1 prise 16 A pour le réfrigérateur
 - . 1 ou 2 prises spécialisées 16 A pour machines à laver (suivant position prévue sur plan pour le lave-linge)
 - . 1 terminal 32 A + terre spécialisée
 - . 1 prise spécialisée 16 A pour le four
 - . 1 prise 16 A en hauteur pour l'alimentation de la hotte
- cuisine de moins de 4m²
 - . 1 applique murale au-dessus de l'évier commandée par simple allumage
 - . 1 prise en hauteur à proximité de la commande pour le respect de la norme d'accessibilité PMR*
 - . 2 prises 16 A sur le plan de travail
 - . 1 prise 16 A pour le réfrigérateur
 - . 1 prise spécialisée 16 A pour machine à laver (suivant position prévue sur plan pour le lave-linge)
 - . 1 terminal 32 A + terre spécialisée
 - . 1 prise spécialisée 16 A pour le four
 - . 1 prise 16 A en hauteur pour l'alimentation de la hotte
- WC
 - . 1 centre lumineux en plafond ou en applique commandé en simple allumage
 - . 1 prise en hauteur à proximité de la commande pour le respect de la norme d'accessibilité PMR*
- salle de bains et salle d'eau
 - . 1 centre lumineux en plafond commandé par interrupteur double
 - . 1 alimentation pour bandeau lumineux ou applique avec allumage indépendant au-dessus du meuble vasque.
 - . 1 prise en hauteur à proximité de la commande pour le respect de la norme d'accessibilité PMR*
 - . 1 prise en hauteur à proximité du meuble vasque
- Chambres ou bureaux
 - . 1 centre lumineux en plafond, en applique, ou via une prise, commandés par simple allumage.
 - . 1 prise en hauteur à proximité de la commande pour le respect de la norme d'accessibilité PMR*
 - . 3 prises 16A réparties en périphérie
 - . 1 RJ 45**
- Entrée
 - . 1 centre lumineux en plafond, en applique, ou via une prise, commandés par simple allumage ou par un va et vient
 - . 1 prise 16 A basse
 - . 1 bouton poussoir avec porte étiquette lumineux sur palier
 - . 1 combiné vidéophone permettant l'ouverture de la porte du sas donnant l'accès au palier du RDC.
- dégagement
 - . 1 centre lumineux en plafond, en applique, ou via une prise, commandés par simple allumage ou par un va et vient
 - . 1 prise 10/16 A
- Autres pièces
 - . 1 centre lumineux en plafond, en applique, ou via une prise, commandés par simple allumage

- terrasses, et loggias (surface supérieure à 9m²)
 - . 1 prise de 10A étanche
 - . 1 applique commandée par interrupteur intérieur

*PMR : Personnes à Mobilité réduite

** RJ 45 : Les câbles et les prises terminales de type RJ 45 permettront la distribution :

- du téléphone ;
- des données numériques (Internet), avec un débit d'au moins 1 Gigabit/s ;
- de la TV terrestre, satellite et réseaux câblés sur au moins 1 des 4 paires torsadées

2.9.3.3 Sonnerie de porte palière

Intégré dans le tableau divisionnaire.

2.9.4 CHAUFFAGE

2.9.4.1 Type d'installation

La production du chauffage sera assurée par une sous station collective raccordée au réseau de chaleur urbain. Le réseau sera en tube PER encastré.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -5 °C

- 22° dans les salles de bains et salles d'eau
- 19° dans les autres pièces

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs du type panneau acier CLASSIC de chez CHAPPEE de couleur blanc.

Sèche serviettes électriques ou mixte dans les salles de bains et salles d'eaux conformément à l'étude thermique.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Les logements sont ventilés mécaniquement par une VMC. L'air vicié est extrait par des bouches situées dans les pièces humides raccordées aux gaines d'extraction communes de l'immeuble, elles-mêmes reliées à l'extracteur situé en toiture terrasse supérieure ou dans les combles techniques.

2.9.4.6 Prises d'air frais

Par bouches d'admission hygro-réglables disposées au droit des menuiseries extérieures des pièces sèches.

2.9.5 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

2.9.5.1 Radio - TV

Sans objet

2.9.5.2 Téléphone

Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.

Coffret de communication et câblage des prises RJ45 grade 2.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES

Sans objet.

3.2 PARKINGS COUVERTS

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaing rejointoyé. Finition un voile de peinture blanche. Poteaux chanfreinés dans les angles.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle de béton armé, avec en finition brut ou isolant thermique selon nécessité.

3.2.3 SOLS

Dallage en béton armé surfacé avec peinture y compris dans les SAS et circulations piétonnes.

3.2.4 ACCES PARKING

L'accès au parking est sécurisé par :

- un portail métallique ouvrant à la française donnant sur rue Nationale, manœuvre automatique par émetteurs radios individuels.
- Une porte basculante en tôle d'acier thermo-laqué, commande par émetteur radio individuel en haut de rampe
- Barrière posée en bas de rampe.
-

3.2.5 VENTILATION

Ventilation générale de la zone de parking conforme à la réglementation.

Amenée d'air neuf par conduits de ventilation en béton armé ou staff avec prise d'air au rez-de-chaussée et extraction par

ventilation mécanique.

3.2.6 RELEVAGES

Les réseaux EP et eaux hydrocarburés seront relevés au moyen de pompes de relevage.
Le parking sera inondable et cuvelé conformément au PPRI de Boulogne.

3.2.7 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Eclairage par rampe néon sur minuterie ou détecteur de présence avec une partie en éclairage permanent. Eclairage de sécurité par blocs de secours réglementaires.
Le parking sera pourvu de places de stationnement équipées pour véhicules à recharges électriques.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

Sans Objet

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES DE L'IMMEUBLE

4.1 HALLS D'ENTREES DE L'IMMEUBLE

Les halls d'entrées font l'objet d'un traitement décoratif selon le projet de l'Architecte comprenant à titre indicatif :

4.1.1 SOL

Carrelage en carreaux 60 x 60 en grés cérame, mise en œuvre sur chape acoustique, selon plan de décoration architecte.
Plinthes assorties aux carreaux. Tapis essuie-pieds encastré du type TOP CLEAN de chez GEGGUS EMS ou équivalent.

4.1.2 PAROIS

Selon le projet de l'Architecte.
Equipement : corbeille.

4.1.3 PLAFOND

Faux-plafond en plaques (acoustique 50% de la surface minimum) de plâtre finition en peinture blanche.

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Selon le projet de l'Architecte.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Les portes des halls d'entrée sont en profilés acier ou aluminium, traitées en finition thermolaquée avec un vitrage clair.
Elles sont équipées d'un lecteur VIGIK et d'une platine vidéophone. Ventouses 300 Kg 2 unités par porte, poignée de tirage chaque face.

Porte extérieure décondamnable digicode équipé lecteur VIGIK.

Porte intérieure équipée de vidéophone à déliement de nom et VIGIK.

4.1.6 BOITES AUX LETTRES

Ensemble de boîtes à lettres anti-vandales en acier laqué résistant pour l'extérieur, répondant aux normes de la Poste, posé suivant plan de décoration du hall avec tableaux d'affichage.
Portillon introduction courrier avec chicane antivol.

4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE

Tableau d'information permettant l'affichage de format A2.

4.1.8 CHAUFFAGE

Néant

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairage suivant le plan de décoration, commandé par bouton poussoir sur minuterie ou détecteur de présence.
Appareillage encastré fixation à vis.

4.2 PALIERS ETAGE

4.2.1 SOLS

Revêtement de sol en moquette type Balsan ou équivalent, coloris selon l'étude de décoration.
Plinthe de 7 cm hauteur en sapin, traitée en finition par peinture satinée.

4.2.2 MURS

Revêtement toile collée 360 g/m² et peinture finition A.

4.2.3 PLAFOND

Plaques de plâtre perforées suivant étude acoustique.

4.2.4 PORTES

Portes des escaliers en bois à âme pleine présentant un degré de résistance au feu pare-flamme ½ heure, huisseries métalliques, finition peinture.

Façades de gaines en panneaux médiums, finition peinture.

4.2.5 ECLAIRAGE

Eclairage suivant plan de décoration, commandé par bouton poussoir sur minuterie ou détecteur de présence. Appareillage encastré série ESPACE de chez ARNOULD ou équivalent pour boutons poussoirs et sonnerie des logements. Pour le nettoyage, une prise de courant placée en gaine technique.

4.3 CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS

Concerne : Tous les sas desservant les parkings et paliers d'ascenseur desservant les sous-sols.

4.3.1 SOLS

Peinture antipoussière. Relevé en plinthe 15cm.

4.3.2 MURS

Peinture vinylique.

4.3.3 PLAFOND

Béton à parement soigné finition brute ou avec flocage ou isolant thermique selon réglementation.

4.3.4 PORTES

Portes des escaliers en bois à âme pleine présentant un degré de résistance au feu pare-flamme ½ heure, huisseries métalliques, finition peinture.

4.3.5 ECLAIRAGE

Eclairage par plafonniers ou fluo suivant plan de décoration, commandé par bouton poussoir sur minuterie ou détecteur de présence.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages et les sous-sols.

4.4.1 SOLS

Sol des escaliers y compris les paliers en béton. Finition par peinture de sol anti poussière avec remontée en plinthes 30cm, sauf pour le palier de départ du rez de chaussée et l'escalier jusqu'au 1er étage prévu en PVC U3P3 de type Sarlon de chez FORBO SARLINO. Stylobate du rez de chaussée au 1^{er} étage.

4.4.2 MURS

En béton armé, finition par peinture 2 couches sur béton ragréé finition B.

4.4.3 PLAFONDS

Dito article 4.2.2.

4.4.4 VENTILATION

Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture :

- soit manuellement à partir du dernier palier pour accès à la toiture
- soit d'urgence par les Pompiers avec un système pneumatique

4.4.5 ECLAIRAGE

Par hublots ou fluo commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou détecteur de présence.

4.4.6 MAIN COURANTE

En acier, traité en finition par peinture.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 LOCAUX VELOS- POUSETTES

Localisation : rez de chaussée et sous-sol

4.5.1.1 Sols

Au rez de chaussée : carrelage en grés cérame de chez SALONI ou équivalent. Plinthes assorties aux carreaux.
Au sous-sol idem 4.3.

4.5.1.2 Murs

Peinture vinylique pour le local au rez-de-chaussée.

4.5.1.3 Plafond

Dalle de béton armé, avec isolant thermique en sous-face au droit des locaux chauffés (logements). Finition brute ailleurs.

4.5.1.4 Portes d'accès

Porte métallique tôle 2 faces si elle donne sur l'extérieur et en bois si elle donne sur des parties communes intérieures.
Fermeture par clé, ferme porte à glissière, butoir caoutchouc.

4.6 LOGE GARDIEN

Néant

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAUX POUBELLES (STOCKAGE DES DECHETS DES LOGEMENTS)

Local situé au rez-de-chaussée du bâtiment Yf et traité comme suit :

- sol : carrelage en grés cérame
- murs : faïence en grés cérame sur 1.80 m de hauteur et peinture au-dessus de la faïence avec plinthes à gorges assorties.
- plafond : isolation thermique apparente
- porte métallique, finition peinture
- Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol
- Éclairage par hublots commandés par bouton sur minuterie.
- Ventilation naturelle ou mécanique
- Portes métalliques tôle 2 faces, fermeture par clé sur organigramme, ferme porte à glissière, butoir caoutchouc.

Les occupants des bâtiments Yd et Yf auront accès aux locaux poubelles.

4.7.2 LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F. BATIMENT YE2

Sans objet

4.7.3 LOCAL GAINÉ RDC ET LOCAL TECHNIQUE

Sans objet

4.8 CONCIERGERIE

Néant

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

Signalétique de tous les locaux et logements, fourniture de 4 clefs pour accès locaux communs.

5.1 ASCENSEURS

Appareils desservant les niveaux d'accès aux logements et le sous-sol.

La machinerie ascenseur est située sur le toit de la cabine ou en gaine, suivant ascenseurs et contraintes techniques.

L'équipement intérieur de la cabine comprend :

- éclairage plafonnier par spots ou latéral indirect
- miroir
- parois avec panneaux décoratifs stratifiés.
- revêtement de sol du même matériau que les halls d'entrée
- main courante
- fourniture d'une bâche pour déménagements pour chaque appareil

Lecteur de badge de proximité, type Vigik pour accès sous sol

La cabine dispose d'un système de téléalarme sur 24/24 dont l'abonnement est à la charge du propriétaire.

Les façades palières seront traitées en peinture en étage et en acier brossé à RDC.

Protection des utilisateurs par dispositif de sécurité commandant l'ouverture des portes en cas de rencontre d'un obstacle.

5.2 TELECOMMUNICATIONS

5.2.1 TELEPHONE

Distribution horizontale en chemin de câble en sous-sol ou sous dalle rez de chaussée jusqu'au pied des gaines techniques palières et liaison vers chaque logement jusqu'aux joncteurs.

Le câblage utilisé sera grade 2, les prises RJ45 catégorie 6 et les baies de brassage en tri.

Raccordement par le service de France Télécom sur le réseau public.

5.2.2 TELEVISION ET FM

Sans objet

5.3 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockages des ordures dans les containers (non fournis) disposés dans les locaux OM de la résidence.

Ramassage conforme à la réglementation de la ville de Boulogne.

5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Locaux ventilés naturellement ou mécaniquement.

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 COMPTEUR GENERAL

Placé dans le local eau suivant indication de la Compagnie distributrice.

Distribution en PVC pression en réseau horizontal en sous-sol jusqu'au pied des gaines techniques.

5.5.2 SURPRESSEUR - TRAITEMENT DE L'EAU

Surpresseur si nécessaire en fonction des indications de la Compagnie distributrice.
Traitement de l'eau : Néant

5.6 ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**5.7.1 ORIGINE DE L'INSTALLATION**

Alimentation depuis le poste public situé sur le domaine public.
Distribution par réseau sur chemin de câble en sous-sol ou sous dalle rez de chaussée jusqu'aux gaines palières.

5.7.2 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

L'installation des services généraux répond aux exigences des nécessités et comprend un comptage au tarif bleu ou jaune.

5.7.3 COLONNES MONTANTES

En gaine palière.

5.7.4 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonné suivant normes EDF dans le tableau « abonné ».

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**6.1 VOIRIE ET PARKINGS****6.1.1 VOIRIE D'ACCES**

Néant

6.1.2 CHEMIN PIETONS

Sans objet

6.1.3 TERRASSES COMMUNES

Sans objet

6.2 ESPACES VERTS**6.2.1 AIRES DE REPOS**

Néant

6.2.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Fourniture et plantation d'arbres, arbustes et autres végétaux conformément au plan du permis de construire.

6.2.3 ENGAZONNEMENT

Selon projet paysagé.

6.3 AIRE DE JEUX - EQUIPEMENTS SPORTIFS

Néant

6.4 CLOTURES

Clôture en barreaudage acier finition thermolaqué ou anodisé conforme au Permis de construire.

6.4 ACCES

Des portillons munis de digicode sur rue, en fonction dans des plages horaires à définir, le cœur paysagé du programme sera accessible aux piétons en journée.
